

Séance du 9 novembre 2017

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. GREFFIER MJ. RAGUIN N. PINEAU L. DELAUNAY B. SASSIER F. PÉRAULT S.

Absent excusé : M DOURY R

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du neuf novembre deux mil dix-sept. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Tarifications 2017

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire propose de revoir la tarification des différents services que propose la commune. Au regard de l'évolution du taux d'inflation 2017 (1%), Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents services. Aussi, il soumet de diminuer le tarif de location week-end de la salle socioculturelle pour les particuliers de la commune et hors-commune.

#### 2) Participation aux frais de fonctionnement du RPI Esves & Manse pour l'année scolaire 2016/2017

Après l'exposé de Monsieur le Maire présentant les dépenses de fonctionnement du RPI Sepmes-Draché-Marcé, il apparaît que la commune de Draché doit reverser la somme de 27 015,32 € aux communes du RPI Esves et Manse. Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention (BARDON D.) **DONNE** son accord et **DÉCIDE** de répartir la somme de 27 015,32 € en allouant les participations suivantes : 10 114,44 € à la commune de SEPMEs et 16 900,87 € à commune de MARCÉ/ESVES.

#### 3) Concours du Receveur Municipal : attribution d'indemnités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE DE NE PAS ACCORDER** l'indemnité de conseil à taux plein, calculée selon les bases définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel précité et l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sollicitées par Madame le Receveur Municipal.

### II - EAU ET ASSAINISSEMENT

#### 1) Présentation du rapport annuel 2016 sur le Service Public Communal de l'Assainissement

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le rapport sur le Service Public Communal de l'Assainissement relatif à l'exercice 2016, annexé à la présente délibération, **est ADOPTÉ à l'unanimité du Conseil Municipal.**

#### 2) Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2016, annexé à la présente délibération, **est ADOPTÉ à l'unanimité du Conseil Municipal.**

#### 3) Tarifs de la redevance assainissement collectif pour l'année 2018 assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **MAINTENIR en 2018** les tarifs 2017 de la redevance assainissement collectif et **FIXER** les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, aux montants hors taxes suivants :

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| - Prime fixe annuelle             | : 97,27 € |
| - Redevance par m3 d'eau consommé | : 1,216 € |

#### 4) Tarifs de la redevance de raccordement aux eaux usées pour l'année 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **MAINTENIR** à 394,00 €, le montant de la redevance de raccordement au réseau collectif communal d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### QUESTIONS DIVERSES

#### INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire présente aux élus le logo de la communauté de communes Loches Sud Touraine finalisé : un logo simple dans lequel 68 communes sont représentées par des tirets colorés.

#### LGV SEA

Monsieur le Maire informe les élus qu'un rassemblement départemental démontrant l'importance des nuisances sonores aura lieu le samedi 25 novembre 2017 à 15h00 à PUSSIGNY au lieu-dit Sauvage. Les élus et habitants sont invités à y participer.

Aussi, Monsieur le Maire informe également les élus que des travaux de maintenance de la voie ferrée généreront des nuisances sonores entre le 13 novembre et 22 décembre 2017, du lundi soir au samedi matin allant de 23h00 à 5h00 du matin.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **1) Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et construction d'une chaufferie bois**

La consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et construction d'une chaufferie bois est terminée depuis le 6 novembre 2017. 6 groupements d'entreprises ont présenté une offre. L'analyse des offres a été confiée à l'ADAC et le choix se fera lors du conseil municipal de décembre 2017.

### **2) Travaux divers**

Des travaux ont été réalisés par la SARL Guillaume DUVAL de DRACHÉ :

- remplacement d'une partie de trois gouttières de la salle socioculturelle,
- nettoyage des gouttières de l'église et du presbytère,

Le remplacement des gouttières côté jardin des logements situés place Abbé Péan, s'avère nécessaire. Monsieur David BARDON présente le devis de la SARL Guillaume DUVAL, acceptée par l'ensemble des élus.

Monsieur David BARDON présente également le devis de M BOUTET de la société ATF pour la fourniture et l'installation de deux mains courantes pour les marches de la sacristie, donnant sur l'arrière de l'église. Le modèle proposé ne correspondant pas à nos attentes, aussi, un nouveau devis sera demandé à M BOUTET pour une rampe plus légère et mieux adaptée.

## **CAFÉ-RESTAURANT**

Le bail de location entre la commune et M Jean-Luc CLOAREC a été signé pour 3 ans et sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Monsieur le Maire indique que la demande de subvention au titre du CEE-TEPCV a été accordée pour le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur (PAC) électrique.

## **GYMNASE**

Madame Nadine RAGUIN, Présidente de l'ABCD, informe qu'elle a été sollicitée par des commerçants et artisans pour la pose de panneaux publicitaires. L'accord éventuel est reporté au prochain conseil municipal après prise de renseignements auprès des annonceurs et des communes voisines ayant un gymnase. Dans tous les cas, la place et la taille des panneaux seront réglementées.

## **ENVIRONNEMENT**

### **• Élagage du platane, des deux peupliers et abattage du pin**

Le platane et les deux peupliers situés dans le parc Désiré Charpentier ont été élagués et le pin situé dans le jardin de l'ancien presbytère, a été abattu par l'entreprise GIRAUD Paysages.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a pris la décision d'offrir un dictionnaire à tous les élèves qui sont entrés en 6<sup>ème</sup> cette année.

Monsieur le Maire indique également que 4 nouveaux élèves ont intégré le RPI Esves & Manse après les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire précise également que lors du prochain conseil d'école, le retour à « la semaine des 4 jours » est inscrit à l'ordre du jour, indiquant qu'il y a de fortes chances qu'elle soit rétablie car les professeurs d'école y sont très favorables. Le conseil d'école donnera son avis, toutefois ce sera les trois municipalités qui devront donner leur accord.

Si l'option du retour à « la semaine des 4 jours » est actée, une possibilité de ramassage en car le mercredi, partant de DRACHÉ pour se rendre au CLSH de DESCARTES, sera étudiée par la communauté de communes de Loches Sud Touraine (LST).

## **MANIFESTATIONS**

### **Manifestations à venir**

- Théâtre : « Lettres entre chien et loup » le vendredi 17 novembre 2017 à 20h30,
- Repas « moules/frites » organisé par le Comité des Fêtes le dimanche 26 novembre 2017, à 12h00,
- Le « barakabaret », un show des Compagnons de Jules CHAMPALOUX les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 décembre 2017 à 20h30.
- Présentation du système de participation citoyenne « voisins vigilants » par la Gendarmerie de DESCARTES/LIGUEIL le mardi 14 novembre 2017 à 18H00

La séance est levée à 22h45.